

CIRCUIT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL U16

GOLF DE BIOT - Mercredi 27 octobre

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

IMPORTANT : Pour que l'épreuve soit comptabilisée dans le challenge nationale des écoles de golfs, il faut l'enregistrer sur RMS sous l'intitulé suivant

#CCD : Circuit U16 indiv n°x

Circuit :

1^{ère} journée : Golf de Biot 27/10/21

2^{ème} journée : Golf à définir

Résultats :

A chaque étape en Brut et Net

Classement final :

Un classement final sera établi au cumul des 2 scores en brut et en net réalisés par chaque joueur au cours des 2 journées. Ce classement final déterminera les vainqueurs du circuit pour chaque catégorie U8-U10-U12-U14-U16.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueur(se)s licencié(e)s dans les départements dans les catégories U8-U10-U12-U14 et U16. Pas de limite d'index.

Drapeau minimum exigé :

U8 = vert ; U10 = bleu ; U12=jaune

Distances/Repères recommandés:

U8 et U10 : orange ou P&P (plus de 36) / violet ou P&P (moins de 36) et U12F : violet/Rouge ; U12G : rouge ou bleu (au choix de l'organisateur)

U14 et U16 : selon les recommandations fédérales si possible (ou selon condition de jeu au choix de l'organisateur)

Index limite :

U12-U14-U16 index < 30 = 18 trous

U12-U14-U16 index > 30 = 9 trous

U8-U10 pas de limite d'index = 9 trous (**Accompagnateur de parties obligatoire**)

FORME DE JEU

Strokeplay sur 18 trous - Strokeford sur 9 trous

ENGAGEMENTS

Chaque joueur devra s'inscrire via le site internet www.cdgolf06.fr ; les droits d'inscription de 15 € (9 trous) et 25 € (18 trous) seront à régler sur place

ARBITRES

Arbitre - Directeur du Tournoi : à définir

Arbitres : à définir